

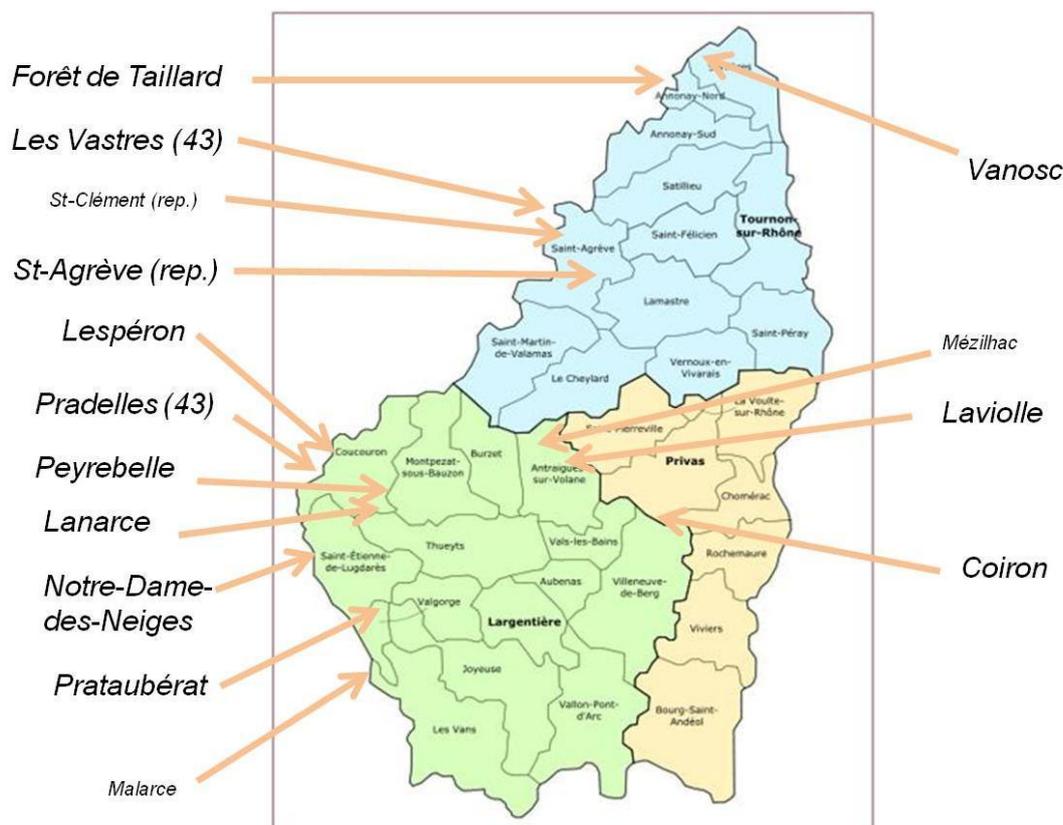
AVIS DE TEMPÊTE CÉVENOLE

ENVIRONNEMENT, SANTÉ, PAYSAGES, PATRIMOINE

Printemps 2025 - Tour d'horizon de notre actualité environnementale

Informations partagées à l'occasion de l'assemblée générale de l'association, ce bref tour d'horizon n'est en rien exhaustif, mais simplement une série de coups de projecteur sur des sujets qui ont retenu l'attention de nos adhérents ou sympathisants.

Projets éoliens en Ardèche



Projets éoliens actifs à la date de mars 2025 (source fédération départementale EOLE 07)

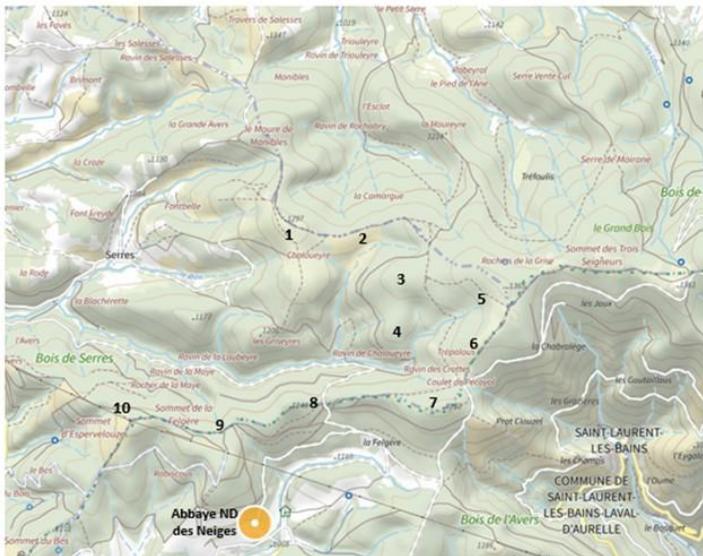
Les projets validés au cours de l'année écoulée sont ceux de Lanarce et de Peyrebelle, dont les implantations seront largement visibles compte tenu de la proximité de la RN102, ainsi que celui de Taillard tout au nord du département.

Les projets de Prataubérat et de Vanosc ont été retoqués, le premier par la Cour d'Appel Administrative de Lyon, le second par la préfecture de l'Ardèche.

On remarque que la quasi-totalité des projets actifs se situe à proximité de la limite avec la Lozère et la Haute-Loire, dans des zones montagneuses faiblement peuplées présentant un risque moindre de contestation de la part des populations locales.

Les implantations projetées additionnées aux sites déjà existants constituent *un chapelet presque ininterrompu sur toute la façade ouest du département*, à l'exception de l'extrême sud, et également du secteur du Mézenc où intervient une association de défense de l'environnement très active.

Un nouveau projet autour de Notre-Dame-des-Neiges promet d'être particulièrement contesté compte tenu du caractère exceptionnel du site. Ci-dessous la localisation envisagée pour les 10 éoliennes du projet :



Forêt ardéchoise

Le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) publie une fiche apparemment inachevée mais néanmoins très utile qui récapitule les caractéristiques de la forêt ardéchoise.

<http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/La%20Foret%20Ardechoise%20En%202025%20CNPF%20AURA.pdf>

Quant à l'enjeu majeur pour nos forêts d'Ardèche, en tout cas pour celles de notre secteur, il est double: 1. *le changement climatique* et 2. *l'extractivisme forestier*. Le premier aggrave le dépérissement et la mortalité notamment des châtaigniers sur les versants exposés au Sud, qui pâtissent gravement de la succession de périodes caniculaires de ces dernières années. Le second se manifeste par les multiples coupes rases qui affectent non seulement le massif de pin maritime des secteurs collinaires de piémont, mais aussi les résineux et les feuillus sur les pentes de nos vallées cévenoles.

L'effet combiné de ces deux fléaux est de démentir le message optimiste sur le bilan des flux tel que présenté dans la fiche du CNPF. De fait, dans de nombreux secteurs où notre forêt est soit exténuée par les canicules, soit coupée à ras par les machines, rien n'est appelé à repousser sinon un maquis de genêts, de ronces et d'arbustes, quasiment impénétrable et présentant un fort risque d'incendie. Dans ce scénario, les possibilités de valorisation forte (bois d'œuvre, bois d'industrie) disparaissent, la valeur de jouissance pour les usagers également (disparition des sous-bois, accès impossible), et plus grave encore, il y a décapitalisation nette, c'est-à-dire moins de m³ de bois à l'hectare, donc réduction du potentiel de puits de carbone, qui est la tendance lourde en France ces

dernières années. Or une façon simple et gratuite de stocker du carbone, c'est de laisser pousser des arbres.

Il est donc opportun de rappeler ici la brochure publiée par le Conseil Département à l'intention des propriétaires de parcelles boisées, qui inclut quelques préconisations discrètes en faveur d'une sylviculture responsable et respectueuse de la nature: «*Propriétaire d'une forêt, j'apprends à la connaître, j'en discute avec des professionnels et je la gère*», à télécharger sur: <https://www.ardeche.fr/202-forets.htm>

Transition énergétique France – la PPE3

L'actualité de la transition énergétique au niveau national est dominée depuis plusieurs mois par l'élaboration d'un *texte de planification intitulé PPE3* (PPE = Programmation Pluriannuelle de l'Energie). Cet exercice suscite une controverse très intense aussi bien parmi les responsables politiques que dans la population générale.

Sur quoi porte la controverse?

Essentiellement sur la place à accorder aux *énergies renouvelables dites intermittentes* (EnRI), c'est-à-dire éolien & solaire.

Les quantités produites par ces filières peuvent être importantes, mais peuvent aussi tomber à des niveaux extrêmement bas (si pas de soleil + pas de vent). Ne serait-ce que pour gérer ces creux de production intermittente, une autre infrastructure de production doit être opérationnelle en permanence pour pouvoir, le cas échéant, satisfaire la quasi-totalité des besoins.

Cette infrastructure s'articule depuis des années autour du nucléaire et de l'hydraulique. Pour le meilleur et pour le pire, le choix a été fait de conserver et relancer la filière nucléaire. Un programme de maintenance et de prolongement des réacteurs existants se poursuit. L'EPR de Flamanville est entré en production, et le pays, bon gré mal gré, se prépare à la mise en route, à l'horizon 2035-2038, d'autres unités du même type.

Du coup, l'infrastructure pilotable (nucléaire + hydraulique) et l'infrastructure intermittente (EnRI) apparaissent comme risquant de faire double emploi. *Peut-on justifier d'investir massivement à la fois dans l'une et dans l'autre?*

Il se trouve que l'infrastructure pilotable peut très bien être calibrée pour se passer des EnRI, alors que les EnRI ne peuvent pas répondre aux besoins sans l'infrastructure pilotable.

Dans la plupart des pays, le développement des EnRI est justifié par l'objectif de réduire les émissions carbone des filières pilotables. Or, en France, l'infrastructure nucléaire + hydraulique est *déjà* décarbonée.¹

Enfin, les partisans des EnRI invoquent la nécessité de répondre à une demande croissante. Or en 2024, la France a produit 46 TWh (térawattheures) d'électricité éolienne

¹ Soupçonnée de tricher en exagérant les quantités d'émissions de carbone évitées par les EnRI françaises, l'ADEME refuse de communiquer sa méthode de calcul, et se voit traînée devant les tribunaux par les associations. Voir <https://environnementdurable.org/documents/CP-FED-ADEME-def.pdf>

et a exporté sur l'année 90 TWh. Les statistiques officielles de production montrent que 80% du temps, la production éolienne est en surplus et doit être évacuée vers l'étranger. *EDF se trouve régulièrement obligée de payer les opérateurs éoliens pour qu'ils ne produisent pas.*

La controverse s'organise donc autour de la question: *pour le système électrique français, quel problème les EnRI sont-elles censées résoudre?*

Quels objectifs de développement pour les EnRI?

Dans sa version initiale, la PPE affiche des objectifs de développement vertigineux pour les EnRI, dans la lignée des politiques gouvernementales des 20 dernières années, et conformément aux "engagements européens" de la France:

Les objectifs pour les énergies renouvelables sont :
(cf. document 02 Projet de PPE page 91 et suivantes)

	2023	2030	2035
Capacité installée en GW			
Photovoltaïque	19,3	54	62 à 90
Eolien terrestre	21,9	33	40 à 45
Eolien maritime	0,8	3,6	18
Production annuelle en TWh			
Photovoltaïque	22,7	66	80 à 110
Eolien terrestre	48,7	71	91 à 103
Eolien maritime	1,9	14	71

En réalité, si l'on prend en compte les projets éoliens en cours, les objectifs 2035 sont déjà dépassés puisqu'outre les 24 GW déjà raccordés il y a 8 GW accordés en construction, 9 GW en instruction et plus de 10 GW en pré-études.

PPE3 - objectifs EnRI mars 2025 (source Vent de Colère)

Une levée de boucliers

Dès janvier, Jean-Marc Jancovici s'insurge contre des orientations qui reviennent à "singer l'Allemagne", pays qui, pour sa production d'électricité, a une dépendance aux énergies fossiles que la France n'a pas, et qui, malgré des investissements colossaux dans l'éolien et le solaire, continue à présenter un niveau d'émissions de carbone 13 fois plus élevé que le système électrique français. Un court extrait de sa démonstration:

<https://environnementdurable.org/videos/jancovici.mp4>

Début avril, l'avis de l'Académie des Sciences est tout aussi sévère et à peine moins véhément:

https://www.academie-sciences.fr/sites/default/files/2025-04/Avis%20Acad%C3%A9mie-sciences%20PPE-3%20r%C3%A9vis%C3%A9e_1.pdf

On remarque également, parmi les analyses critiques, celle de Mr Fluchère, un ancien d'EDF, qui décrit les mécanismes et les impacts financiers des incitations apportées à la filière industrielle des EnRI:

<http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/Mecanismes%20%20Impacts%20Financiers%20EnRI%20Analyse%20Fluchere%20Avril%202025.pdf>

La contestation de politiques jugées exagérément favorables aux EnRI a pris au fil des années une ampleur considérable. Dans les territoires concernés, défenseurs du patrimoine et des paysages se sont alliés avec les associations et fédérations anti-éoliennes. Le mouvement inclut désormais de nombreuses autres instances regroupant des élus locaux, des responsables politiques de premier plan, d'anciens dirigeants d'EDF et d'autres grandes entreprises, des universitaires, et y compris des écologistes en rupture avec la ligne du parti des Verts.

Ainsi ce communiqué émis courant avril par le Céréme, un groupe d'experts spécialisé dans les questions énergétiques, texte signé par des centaines de personnalités et d'associations ... dont ADTC :

<https://cereme.fr/wp-content/uploads/2025/03/appel-a-suspendre-le-projet-de-decret-PPE3.pdf>

Une autre instance, le RETM - Réseau Energies Terre Mer, résume au même moment l'argumentaire qui sous-tend la demande de moratoire sur le développement à tout crin des EnRI et exige la réorientation des politiques publiques:

<https://www.retm.fr/documents/les-raisons-d-un-moratoire-sur-l-eolien-terrestre-en-mer-et-le-photovoltaïque-plein-champ>

Dans la foulée, une journée nationale de mobilisation est organisée pour le 24 mai pour porter les revendications de la société civile et des élus:

<http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/PPE3%20Mobilisation%2024Mai%20Revendications%20v19mai25.pdf>

Manifestation patente du hiatus entre les objectifs PPE3 et ce que les élus et décideurs dans les territoires sont prêts à accepter, les résultats de l'exercice de planification locale ZADER ou ZAER (Zone d'Accélération Des Energies Renouvelables), en cours depuis plus d'un an: sur l'ensemble du zonage défini localement comme éligible pour le développement des EnR, *seulement 1% est déclaré éligible pour l'éolien et seulement 3% pour le photovoltaïque en terrain agricole ou naturel*²:

<http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/ZADER%20Zones%20Eligibles%20EnR%20Par%20Filiere%20Avril%202025.pdf>

Devant la levée de boucliers, les partis politiques sont amenés à se positionner clairement. De nombreux députés exigent un débat et un vote à l'Assemblée, 160 sénateurs signent un texte appelant à une révision de la programmation. La possibilité d'une censure du gouvernement commence à être évoquée. Fin avril, le Premier Ministre essaie de temporiser en reportant la finalisation de la PPE3 à la fin de l'été...

Pour en savoir plus

Voici quelques sites pas forcément très connus alors qu'ils offrent une information très complète et de qualité:

² On rappelle qu'ADTC s'est positionnée contre le photovoltaïque en terrain agricole ou naturel en janvier 2017. Voir

<http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/ADTC%20Photovoltaïque%20Positionnement%20v1.0%20Janvier%202017.pdf>

Vent des Maires

<https://ventdesmaires.fr/>

Le «ras-le-bol» des élus locaux face à la prolifération éolienne dans les territoires a conduit à la constitution de Vent des Maires, collectif national qui réunit aujourd’hui un millier d’élus dont plus de 500 maires.

L’APPGE

<https://appgecomiac.for-lac.com/>

Association locale dans le Lot, l’APPGE compile un large éventail d’informations sur la problématique de la prolifération éolienne. Le site est mis à jour très régulièrement et signale aussi les principales informations produites par d’autres acteurs de la communauté anti-éolienne.

Le Mont Champot, le blog de Jean-Pierre Riou

<http://lemontchampot.blogspot.com/>

Jean-Pierre Riou, expert indépendant basé en Haute-Saône, étudie depuis plusieurs années les problématiques énergétiques, s’intéressant notamment à l’expérience de nos voisins européens. Il a été auditionné par une commission d’enquête parlementaire sur les politiques énergétiques. Son dernier article est consacré au récent blackout général en Espagne, pour lequel l’enquête est en cours, alors que de nombreux observateurs ont déjà pointé du doigt les instabilités de réseau résultant de l’intégration des EnRI.